

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0700/PR/MJSLT portant création du Comité National d'Organisation de la Journée Nationale et Africaine de la Jeunesse.

n° 2010-0700/PR/MJSLT

Ministère
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES PENITENTIAIRES, CHARGE DES DROITS DE L'HOMME

Date de publication
3 octobre 2010

Numéro JO
n° 19 du 14/10/2010

Date du numéro
14 octobre 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 .**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret 2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Loi n°177/AN/07/5ème L du 23 avril 2007 portant Organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme

SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé, par cet Arrêté, un Comité National d'Organisation des festivités de la Journée Nationale et Africaine de la Jeunesse qui se déroulera à Djibouti le 1er novembre 2010.

Article 2

Le Comité National d'Organisation de cet événement régional est présidé par Madame le Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme. Les pays invités sont

- Djibouti
- Ethiopie
- Somalie
-

Yémen. Le Comité est composé comme suit :Premier Vice Président : Kamil Mohamed Kamil, Secrétaire Général ;Deuxième Vice Président : Représentant du Ministère de l'Education Nationale

- Troisième Vice Président : Représentant du Ministère de la Culture
- Quatrième Vice Président : Président du CNJD. COMMISSION COORDINATION :Présidente : Aicha Garad AliMembres : Fatouma Ahmed DjibrilYoussouf Ahmed COMMISSION MEDIA :Président : Osman Moussa SoultanMembres : Fatoum RoblehLe Représentant de la Nation ;Le Représentant d'Al Quarn ;Le Représentant de la RTD ;Le Représentant de l'ADI. COMMISSION TECHNIQUE :Présidente : Aslie Mouhoumed HousseinMembres : Représentant Ministère de Culture ;Représentant du Ministère de l'Education Nationale ;André Fanazara ;Awo Idriss ;Deux Représentants de l'IDA ;Deux Représentants du CNJD COMMISSION ACCUEIL, RESTAURATION ET HEBERGEMENT:Président : Hassan Ali HassanMembres : Mohamed IsmaïlAbdoukader Houmed DaoudIfrah AbdillahiOmar HassanHassan Bouha COMMISSION SANTE :Président : Dr. Djama Elmi OkiehMembres : Dr. Madian ;Le Représentant des Forces Armées Djiboutiennes ;Le Représentant des Forces Nationales de Police. COMMISSION SECRETARIATPrésident : Wahib HamadouMembres : Ismaïl Osman Ahmed ;Moustapha Ismaïl Darar ;Aicha Hassan Houssein ;Oubah Ali Ouffaneh. COMMISSION SECURITE :Président : Mohamed Ahmed Salem, Conseiller Technique du Ministre ;Membres : Ramsis Ismaïl Abdou, Directeur du Stade Hassan Gouled Aptidon ;Représentant de la FNP ;Représentant de la Garde Républicaine.

Article 3

Les responsables de chaque commission peuvent s'adjoindre toute personne susceptible de leur apporter sa collaboration.

Article 4

Compte tenu de l'importance que revêt l'événement, les membres du Comité accorderont la priorité voulue à sa préparation.

Article 5

Les dépenses relatives à cette opération seront prises en charge par le Fonds National de Développement de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et toute autre forme de mécénat.

Article 6

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
chef du Gouvernement*

Pour Ampliation Conforme
Le Secrétaire Général du Gouvernement
MOHAMED HASSAN ABDILLAHI